

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 9e arrondissement (69009)

Réponses de Camille Augey, au nom de la liste « Maintenant Lyon Les écologistes avec Grégory Doucet »

– le 11/03/2020 à 11:16 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Cf réponse action n°2

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 500000 euros

Nous sommes pour une métropole, une ville de Lyon et un 9e arrondissement 100% cyclable.

Pour cela il sera alloué 360 millions d'euros de budget (contre 160 actuellement) sur le mandat pour les mobilités actives afin de financer les aménagements et l'accompagnement au développement de sa pratique.

Dès le début du mandat, nous organiserons une phase de concertation afin de fixer les grandes étapes et notamment les priorités vélos dans le 9 et la validation du parcours du Réseau Express Vélo.

Nous voulons dans ce cadre également mettre en place un comité vélo qui regroupera notamment les associations cyclistes. Ce comité devra se réunir régulièrement tout au long du mandat et selon les avancés du projet (par exemple mensuellement pour des points techniques et trimestriellement lors de réunion d'étape). Chaque année, nous devrons faire le point sur l'avancement des différentes actions et prévoir les prochaines étapes.

Nous conviendrons également d'une manière de prévenir et sensibiliser les habitantes et les habitants du 9e sur ce plan et les avancées.

Chaque aménagement devra valider une charte de qualité que nous mettrons en place avec le comité vélo.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Un.e responsable vélo sera évidemment nommé.e !

Le comité de suivi opérationnel au niveau de la mairie d'arrondissement permettra d'accompagner le déploiement du réseau au plus près des utilisateurs. Comme dit plus haut, ce comité peut se réunir mensuellement lors des phases d'étude technique puis tous les trimestres pour des point d'étape.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La plupart des candidats de la liste se déplacent majoritairement à pied ou à vélo, et sont sensibles ET concernés par le sujet. Nous mettrons en place des formations afin de sensibiliser les services de la mairie à ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau express vélo qui sera mis en place à l'échelle de la métropole en acceptant de diminuer le nombre de voies de circulation et en supprimant des places de stationnement.

Le programme que nous portons soutient la réduction du stationnement sur voirie et la mise en place d'un plan de circulation contraignant, afin de créer des espaces de déplacements sécurisés pour les cyclistes et les piétons (par exemple, rue Masaryk). Au niveau de la métropole, l'objectif est d'accélérer le rythme des aménagements cyclables pour viser 2000 km de voies cyclables en fin de mandat, dont un réseau express vélo (REV) de 250km en 2026 (et à terme, 450km). Dans ce REV, le 9e a toute sa place avec le passage de deux lignes circulaires et deux diamétrales, passant le long de la Saône, à Vaise et à la Duchère ainsi pour rejoindre Tassin, Ecully et les Monts d'Or.

Plus largement, au delà du REV, nous prévoyons d'accélérer le rythme des aménagements cyclables pour viser 2 000 km de voies cyclables à l'horizon 2026, soit le double d'aujourd'hui, avec un rehaussement du standard de qualité.

Enfin, l'objectif au niveau de la métropole est de multiplier par 4 le nombre d'arceaux de stationnement vélo dans l'espace public (de 15 000 à 60 000) et par 10 du stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parkings relais sur l'ensemble de la métropole.

Cela devra se faire avec la diminution de voies de circulation et la suppression de places de stationnement voiture.

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- rue du Bourbonnais
- quai Jayr
- quai du commerce/Sedaillant
- pont Clémenceau
- rue de Saint Cyr de Rocheardon à la gare de Vaise

La création d'un axe sécurisé entre le haut de la rue Marietton en arrivant de Tassin et la Saône est nécessaire. La rue du Bourbonnais est l'axe évident, mais au vue de l'étroitesse de la rue par endroits, il faudra prendre le temps de la concertation et réaliser une étude des aménagements possibles.

La prolongation de la piste cyclable des bords de Saône sera faite, sur le quai du commerce au delà de la rue Rhin et Danube et le quai Sedaillant pour permettre une circulation continue de l'île Barbe jusqu'au 5ème arrondissement. En revanche, la réduction de la coupure liée au pont Clémenceau, quai Jaÿr, semble compliquée sans faire disparaître la trémie. C'est évidemment un objectif à terme, mais qui sera plus complexe à mettre en oeuvre.

Il faudra évidemment aménager la rue de Saint Cyr dans la prolongation de la rue du 24 mars, mais aussi la rue Joannes Carret, le quai de la Gare d'Eau et la rue Masaryk.

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Création de liaisons continues et sécuriser vers

- Tassin/Ecully
- Vers Champagne via la Duchère
- les monts d'or via rue de Saint Cyr
- le val de Saone via le quai Sedaillant
- le 5ème arrondissement via rue Sergent Berthet
- Lyon 6, part dieu, tête d'or via le pont Clémenceau.

Le 9ème est un arrondissement stratégique qui recueille le trafic de l'ouest Lyonnais (Tassin /Ecully/ mont d'or , rive de saone) en direction de la rive gauche du rhone (part Dieu, tête d'or...) via le tunnel de croix rousse , de la presqu'île via le quai Arloing.

La liaison vers Tassin/Ecully sera assurée via la rue du Bourbonnais. Au delà, les voiries sont sur les communes de Tassin ou Ecully.

Un remonte vélo au niveau de la MJC Duchère sera étudié, dans la continuité d'un axe permettant de relier Vaise au parc du Vallon, et l'aménagement du boulevard de la Duchère

La liaison vers les Monts d'or sera à étudier. La rue de Saint Cyr est évidemment l'axe le plus direct, mais pour mettre en oeuvre un plan de circulation contraignant qui permette de réduire la rue de Saint Cyr à une seule voie automobile, condition sine qua non pour installer un aménagement cyclable, il faut trouver une alternative aux véhicules, et notamment aux bus. La rue Pierre Baizet n'étant pas vraiment adaptée à un flux important, il faudra étudier la faisabilité d'un report du flux plus au nord.

Le quai Sedaillant est déjà traité dans l'Action 8

La rue Sergent Berthet sera aménagée, mais aussi la rue Pierre Audry, en cohérence.

Le pont Clémenceau sera réaménagé pour mieux tenir compte des flux réel, et éviter un "partage de trottoir" inopportun. Il sera intégré au plan du REV.

Globalement, l'essentiel des points des actions 6 et 7 seront intégrés au REV, pour relier Tassin et Ecully à Lyon, pour relier le 9ème arrondissement du nord au sud, le relier au 6ème et à la Part Dieu via le pont Clémenceau et le tunnel sous Croix

Rousse dont une partie supplémentaire sera réservée aux modes doux.

Action n°8 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La liaison avec Tassin se fait actuellement via le rond point du Valvert et la rue Marietton dans le sens Lyon-Tassin ce qui est extrêmement dangereux, l'aménagement rapide du haut de la rue du bourbonnais et de l'avenue Victor Hugo est indispensable.

Le passage sous la trémi de Rocheardon (6 voies voiture), ainsi que le bas de la rue de saint Cyr doivent être aménagés pour sécuriser le trajet mont d'or-Vaise

Sur le trajet Lyon Tassin, l'aménagement de la rue Victor Hugo dépend de la ville de Tassin et de la métropole. Mais nous amènerons un itinéraire sécurisé depuis le haut de Marietton jusqu'à la Saône cohérent avec les possibilités d'aménagement de la rue Victor Hugo.

Au niveau de la trémie de Rocheardon, il est nécessaire de réduire drastiquement le nombre de voies voitures pour réduire la coupure urbaine et l'effet "autoroute en ville".

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous souhaitons apaiser, et même piétonner dès que possible, les rues devant les écoles. La ville de Lyon passera en zone 30km/h, et un plan de circulation contraignant sera mis en place pour réduire la place allouée à l'automobile. Nous visons la piétonisation de la Grand Rue de Vaise, et l'augmentation de la place réservée aux piétons place de Paris, ou encore rue des Docks.

Action n°10 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. - Le haut de la rue Marietton
- le bas de la rue de Saint Cyr

Notre programme inclue la limitation progressive de la voirie à deux fois une voie pour la circulation automobile, pour éviter les congestions liées aux rétrécissements déjà existants et permettre le développement de voies de bus et d'un réseau de pistes cyclables sécurisées.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Les écologistes souhaitent faire de Lyon une ville 30. 30km/h sera la norme en dehors des grands axes. Les cœurs de quartier et les abords des écoles seront piétonnés ou aménagés en zone de rencontre à chaque fois que cela est possible.

Action n°12 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Cf action 11

Nous appliquerons le principe des "superblocks" pour maintenir le trafic hors des rues à faible circulation.

Action n°13 : je m'engage

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Le quai Sedaillant pourrait être requalifier.

Il faut requalifier le quai Sedaillant pour permettre la circulation piétonne et cyclable. En revanche, nous ne souhaitons pas provoquer un report massif du flux automobile vers la rue Joannes Carret, qui longe une école. Il restera sans doute une voie voiture, même à terme, sur ce quai.

Action n°14 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

On s'engage en veillant toutefois à la sécurité des contre-sens cyclables, quitte à supprimer des stationnements pour créer des espaces de croisements sur certaines rues très étroites (rue de la Claire par exemple)

Action n°15 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Cela fait partie intégrante de notre programme. Cf action 11

Action n°16 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Il faut réduire le stationnement sur voirie, offrir du stationnement pour les vélos, et engager une discussion et une réflexion sur la place et la pertinence du stationnement privé, souvent à moitié vide, et sous-utilisé, alors que le stationnement sur voirie prend une portion très importante de l'espace public.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°17 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Aux stations de metro Gare de Vaise, Valmy et Gorge de loup
Dans les parc relais, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

cf réponse action 5

Action n°18 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

cf réponse action 5

Action n°19 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

cf réponse action 5

Plus largement, nous souhaitons généraliser la gravure gratuite d'un bicycode pour tous les détenteurs de vélo afin de lutter contre le vol, en partenariat avec les ateliers de réparation.

Action n°20 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trotinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°21 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°22 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°24 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

cf action 4.

Plus généralement, nous souhaitons également doubler les brigades de police à vélo

Action n°25 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

On s'engage. Plus largement, nous souhaitons inciter à l'abandon de la voiture : comme dans le reste de la Métropole, toute personne qui vendra définitivement sa voiture se verra offrir au choix un abonnement gratuit pendant un an aux transports en commun ou à une offre d'autopartage, ou 500€ d'aide à l'achat d'un vélo électrique :

<https://metropolepournous.fr/2020/01/27/accompagnement-financier-pour-permettre-aux-habitants-de-se-liberer-de-la-voiture/>

Action n°26 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Commentaires généraux

Plus largement notre programme métropole sur le mode vélo est ici :

<https://metropolepournous.fr/2020/01/27/developpement-massif-des-mobilites-actives/>